

**APPEL À CANDIDATURES CARSAT
ATELIERS COLLECTIFS DE PRÉVENTION
CAHIER DES CHARGES 2025
MOSELLE**

Mis en place dans le cadre du programme Inter régimes LABEL VIE

Date limite de remise des projets : 13/12/2024

Actions à réaliser avant le 31/12/2025

I – Contexte

II - Objectifs

III - Modalités d'intervention

IV - Population cible

V - Thématiques

VI - Mise en œuvre des ateliers

VII - Echancier - Evaluation

VIII - Critères d'instruction

IX - Financement

X - Composition du dossier

XI - Dépôt des dossiers de candidature



**POUR Bien
VieILLIR**



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



I - Contexte

L'Assurance retraite promeut une politique de prévention et d'accompagnement qui permet de concevoir et d'organiser les réponses les plus adaptées aux attentes et aux besoins spécifiques des séniors autonomes relevant des GIR 5 et 6 socialement fragilisés, nécessitant un soutien du fait de leur âge, de leur isolement social, de leurs ressources ou de leurs conditions de vie.

La CARSAT Alsace-Moselle soutient à travers sa politique d'action sociale des actions de prévention de la perte d'autonomie en partenariat avec les autres régimes de retraite. La CARSAT Alsace Moselle, membre de l'association Inter régime Label VIE souhaite compléter son offre par un appel à candidatures pour développer des actions collectives de prévention sur le département de la Moselle pour l'année 2025.

L'objectif est de favoriser le "Bien vieillir" et de soutenir l'émergence d'initiatives en matière de prévention de la perte d'autonomie des personnes retraitées non dépendantes.

Les projets susceptibles d'être financés sous forme de subvention concerneront prioritairement la mise en place d'ateliers collectifs de prévention, favorisant également le lien social.

II - Objectifs

Préserver l'autonomie
Améliorer la qualité de vie des personnes retraitées
Renforcer le lien social
Entretenir le capital santé
Lutter contre les situations de fragilités sociales et économiques.

III - Modalités d'intervention

Ces actions de prévention sont déclinées sous forme d'ateliers collectifs qui se déroulent en plusieurs séances (cf tableau ci-dessous) d'au moins deux heures chacune. (Sauf pour l'Activité Physique Adaptée (APA) et la sophrologie, une heure minimum). Chaque atelier donne lieu à une évaluation initiale (T0) et en fin de cycle (T1). Les outils de suivi et d'évaluation qui doivent obligatoirement faire l'objet d'une complétude par le porteur de projet sont fournis par la CARSAT Alsace Moselle.

IV - Population cible

Sont visées par ces programmes, les personnes retraitées vivant à leur domicile (GIR 5/6) et en particulier en situation de fragilités économiques et sociales, et/ou isolées.

Les ateliers « numérique » s'adressent quant à eux aux personnes de plus 55 ans (GIR 5/6 ou non girées) en particulier en situation de fragilités économiques et sociales, et/ou isolées.



**POUR Bien
VieilliR**



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

V – Thématiques

En 2025, la CARSAT Alsace-Moselle pour enrichir les actions de LABEL VIE recherche des opérateurs pour réaliser des actions collectives de prévention sur les thématiques suivantes :

Thématique socle*	Contenu de l'atelier	Nbre de Séances minimum
Activité physique adaptée*	Promotion de l'activité physique. Activité physique régulière, progressive, adaptée, sécurisée. Sensibilisation et mise en pratique dans le cadre d'une démarche pérenne.	6
Mémoire*	Préserver les capacités cérébrales des personnes âgées autonomes en les stimulant, améliorer la qualité de vie et faire face aux petites pertes de mémoire de la vie courante.	10
Prévention des chutes*	Diminuer la fréquence, le risque et la gravité des chutes. Réveiller et stimuler la fonction d'équilibration, réassurer la stabilisation posturale, contribuer au renforcement musculaire, travailler au relever du sol, permettre la dédramatisation de la chute et/ou diminuer l'impact psychologique de la chute, développer la confiance en soi, proposer des conseils concernant l'aménagement du logement	12
Nutrition*	Promotion de comportements nutritionnels favorables à une approche globale et positive du Bien vieillir Connaître les repères de consommation du PNNS Respecter les rythmes quotidiens des repas Inciter à la pratique d'une activité physique régulière et adaptée.	6
Habitat*	Apporter des conseils pratiques sur les aménagements du domicile pour "se sentir bien" dans son espace de vie. Mettre en situation et tester le matériel afin d'aider la personne à se projeter et ainsi démontrer, qu' " adaptation" ne rime pas avec "vieillesse" et "dépendance". Informier et faciliter le parcours de recours aux aides publiques. Prévenir les accidents domestiques et améliorer la sécurité et la qualité de vie des seniors à leur domicile. Sensibiliser aux économies d'énergie. Promouvoir les sites bien-chez-soi.lassuranceretraite.fr mieuxvivresonlogement.fr	3
Sommeil*	Comprendre les mécanismes du sommeil. Repérer les troubles du sommeil, leurs causes et leurs conséquences. Fournir des repères, des conseils et des recommandations favorisant une bonne hygiène de sommeil. Savoir organiser sa journée, son sommeil et son repos en fonction de son rythme de vie.	6



Numérique*	Sensibiliser à l'importance de suivre un parcours d'accompagnement au numérique global. Développer et entretenir le lien social. Maîtriser l'équipement. Savoir s'informer, communiquer en ligne Réaliser des démarches administratives et du quotidien en ligne. Se rapporter au "référentiel autonomie numérique"	8
Thématique complémentaire	Contenu de l'atelier	Nbre de Séances minimum
Bien être : relaxation et sophrologie	Découvrir les techniques de relaxation basées sur des exercices de respiration et de détente souvent utilisées pour combattre le stress et gérer les émotions par un état de détente.	5

* Retrouvez les référentiels présentant le contenu des ateliers "thématiques socles" sur le site pourbienvieillir.fr : <https://www.pourbienvieillir.fr/publications-professionnelles>

VI - Mise en œuvre des ateliers :

- ✓ **L'action doit obligatoirement être terminée avant le 31/12/2025.**
- ✓ Un minimum de 8 participants par atelier est requis.

Logistique :

L'opérateur cible la commune, il a en charge la recherche de la salle ainsi que la concertation avec les acteurs locaux. (Planification et composition des groupes).

Une programmation détaillée des ateliers est indispensable.

Le projet de programmation des actions concernant leur implantation et leur calendrier devra être approuvé par la CARSAT Alsace Moselle avant sa mise en œuvre, ceci afin de veiller à une planification harmonieuse sur le terrain.

1 mois avant la 1ère séance, la CARSAT Alsace Moselle est informée de la date de démarrage et du lieu de l'action (fiche de liaison, à envoyer à poleactionscollectives@carsat-am.fr). La sectorisation indiquée devra être respectée et tout changement devra être validé préalablement par la CARSAT Alsace Moselle.



POUR Bien Vieillir



Communication :

L'opérateur assure la communication relative à la mise en œuvre de l'atelier auprès du public senior. Il valorise l'Association LABEL VIE dans les supports de communication et lors des animations (insertion des logo LABEL VIE, et CARSAT Alsace Moselle)..

La fiche de liaison et un exemplaire du document de communication sont à transmettre par mail avant le début de l'atelier à poleactionscollectives@carsat-am.fr

VII - Échéancier - Évaluation

Tous les documents supports permettant l'évaluation ainsi que la fiche de présence seront transmis à l'opérateur par la CARSAT Alsace Moselle après la notification de l'accord de la subvention.

RAPPEL des étapes à réaliser par l'opérateur :

- En amont de l'atelier :
 - Transmettre la fiche de liaison
 - Publier la programmation de l'atelier sur l'outil informatique Portail des Partenaires de l'Action Sociale (PPAS) 1 mois avant le démarrage de l'atelier afin qu'il soit visible du public sur la carte interactive du site www.poubienvieillir.fr

! La publication de chaque atelier financé est impérative.

- **À l'issue de la 1ère séance :**
 - Informer la CARSAT Alsace Moselle du nombre de participants par l'envoi de la liste de présence à l'atelier via une procédure sécurisée ([Bluefiles](#))
 - Compléter l'évaluation initiale T0
- **À la fin de l'atelier :**
 - Compléter l'évaluation finale T1.

→ Attention nouveautés : L'opérateur devra obligatoirement inscrire l'action ainsi que les participants et ensuite saisir les données issues des questionnaires T0 et T1 dans l'outil informatique Web Report 2.0., Les habilitations et mode opératoire sont fournis par la CARSAT.

- **À l'issue du projet :**
 - Envoyer le formulaire d'évaluation finale du projet global complété (fourni par la CARSAT) avec le budget effectivement réalisé au plus tard le 31/12/2024 à l'adresse polepretsetsubventions@carsat-am.fr
- **Entre 3 à 6 mois après l'atelier :** une évaluation T2 est envisagée par un prestataire extérieur.

Tous les documents transmis sont conservés sous format papier par l'opérateur et devront être présentés sur demande de la CARSAT AM le cas échéant.



VIII - Critères d'instruction des dossiers

Ne pourront être étudiés que les dossiers présentés par des organismes, publics ou privés, dont les équipes porteuses font apparaître les compétences nécessaires à la réalisation du projet et à l'animation de la thématique, ou pouvant faire appel à des compétences extérieures (diplômes ou justificatifs de formation).

Une attention particulière est accordée aux projets proposant :

- des solutions concrètes de mobilisation des personnes pour constituer les groupes.
- d'intégrer les populations les plus vulnérables et les plus éloignées des actions de prévention.
- des ateliers sur les territoires recensés fragiles via l'observatoire des fragilités.

Le coût des prestations est un élément déterminant dans la sélection des dossiers.

Aucune vente de produits et services ou publicité ne peut être réalisée dans le cadre du projet déposé.

IX - Financement

Après avis favorable sur toute ou partie de la candidature, la CARSAT adresse au porteur de projet une convention précisant les modalités financières, de suivi et de partenariat.

La CARSAT Alsace Moselle attribue le financement après signature de la convention entre le porteur du projet et la CARSAT. Cette convention stipule que l'opérateur s'engage à inscrire et à publier les actions menées sur le portail des partenaires de l'action sociale (PPAS), après habilitation donnée par la CARSAT. Ces ateliers pourront dès lors être visibles sur le site internet national <http://www.pourbienvieillir.fr>.

Les demandes de subventions sont soumises pour décision à la Commission d'Action Sanitaire et Sociale de la CARSAT Alsace-Moselle. Aucune décision ne pourra faire l'objet de recours ou de procédure d'appel.

Le versement de la subvention sera conditionné à réalisation effective du projet ainsi qu'à la production d'un bilan d'évaluation quantitatif, qualitatif et budgétaire (voir chapitre VII – Échéancier -Évaluation).

La subvention initiale accordée par la CARSAT Alsace Moselle est basée sur le budget prévisionnel proposé au dépôt du dossier et est versé à condition que tous les ateliers soient mis en place. Dans le cas contraire, seuls les ateliers réalisés seront financés au prorata du budget réel utilisé.

En aucun cas le budget réel utilisé ne pourra dépasser le montant accordé dans la convention.



X - Composition du dossier

Le dossier de candidature peut être adressé par messagerie électronique ou par courrier postal à la CARSAT Alsace Moselle, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Fiche de candidature complétée, datée et signée,
- Diplômes, justificatifs de formation,
- Statuts signés de la structure qui fait la demande, précisant la composition et les fonctions du bureau ou du conseil d'administration,
- Récépissé de déclaration au Greffe du Tribunal ou, le cas échéant, à la Préfecture,
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (rapport moral et financier),
- Documents comptables de l'organisme (bilan, compte de résultat et annexes) du dernier exercice clos conforme au plan comptable des associations, certifiés conformes par le Président,
- Attestation du numéro de SIRET,
- Attestation originale de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales (si composé uniquement de bénévoles, le préciser) téléchargeable sur le site de l'URSSAF, ou attestation d'affiliation MSA,
- Relevé d'identité bancaire au format IBAN,
- Rapport d'activité 2023,

Si l'organisme est privé à but lucratif :

- Photocopie du K-bis,
- Derniers comptes annuels approuvés,
- Copie du rapport du Commissaire aux comptes, datée et signée par le Commissaire aux comptes,
- Relevé d'identité bancaire ou postal (original).

Si l'organisme est public :

Relevé d'identité bancaire ou postal (original).



**POUR Bien
vieILLIR**



XI - Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers complets datés, signés sont envoyés avant la date limite fixée au **13/12/2024**
à : polepretsetsubventions@carsat-am.fr

Tout dépôt de demande (par mail ou par courrier) fait l'objet d'un accusé de réception par la Caisse. En cas d'absence de cet accusé de réception dans un délai de 15 jours, il appartient au demandeur de reprendre contact avec la Caisse.

En cas de difficulté, vous pouvez envoyer votre dossier complet à l'adresse suivante :

CARSAT Alsace Moselle
Pôle Prêts et Subventions
36, rue du Doubs
67011 Strasbourg Cedex 1



**POUR Bien
Vieillir**



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent